



Projet d'accord PSO

Vous trouverez dans ce document les réflexions, interrogations mais aussi nos demandes concernant le projet d'accord PSO.

Préambule et Article n°1

Ce projet d'accord de prime sur objectif est exclusif aux ETAM.

Une demande forte et ferme de la CFDT est qu'il soit étendu au cadre de GBS Services. En effet, Une vrai harmonisation et fidélisation des salariés ne peut se faire si une catégorie socioprofessionnelle est exclue.

Nous souhaitons sécuriser le parcours de prime des ETAM mais aussi des cadres.

Article n°2 :

Article n°2.1 :

Dans cet article plusieurs difficultés qui font qu'il s'agit de notre point de blocage principal. Nous ne pourrons accepter ce projet sans des modifications significatives.

Premier problème :

- ✓ Une prime sur objectif récompense la performance d'un salarié et devrait donc être décorrélé du résultat de l'entreprise.
- ✓ La minoration d'enveloppe devrait concerner « l'ensemble des salariés » mais champ d'application du projet actuel ne s'applique qu'aux ETAM, cela ne pose t'il pas un problème juridique ?
- ✓ La PSO contractuelle des ex-inéo serait remplacé et annulé par le nouvel accord, il y a donc un risque pour eux de subir une minoration importante de leur PSO.

Si l'on peut entendre qu'une entreprise rencontrant des problématiques financières importante ne puisse distribuer des primes, ces difficultés et les justifications de celle-ci doivent être encadrées plus précisément et surtout être soumises à un passage et avis devant le CE et les DS.

Il serait intéressant de définir un plancher minimum en dessous duquel la direction ne pourrait pas aller.



Article n°3 :

Article n°3.5 :

En précision à la suite de votre paragraphe :

Pour les représentants du personnel il faudra tenir compte de leur travail syndical. La tenue des réunions, la prise de parole en public, la production d'écrit, etc...

Article n°4 :

La demande que nous vous avions formulé lors de la première réunion de négociation pour la « PSO pour tous », était de prendre en compte les responsabilités de management exercés par certains ETAM et non pas seulement les ETAM H anciennement Endel.

De plus, créer un groupe fermé pour quelques personnes dans cet accord, alors que vous vous y étiez formellement opposé lors de l'accord sur les retraites complémentaires et supplémentaires ne nous paraît pas cohérent.

Conclusion CFDT :

Nous espérons vivement arriver à un accord sur ce thème très important. Une grande majorité des salariés attend beaucoup de cet accord. En effet, la prime sur objectif représente pour les salariés l'appréciation « quantitative » de la direction de la qualité de leur travail.

Il s'agit non seulement d'une motivation à se dépasser mais aussi la satisfaction de voir reconnu l'investissement et le travail accompli.